



Agence pour l'Évaluation de
la Qualité de l'Enseignement Supérieur

Evaluation des cursus « Instituteur-trice préscolaire » 2009-2010

RAPPORT FINAL DE SYNTHÈSE Haute École de la Communauté française en Hainaut Institut supérieur d'enseignement pédagogique - Tournai

Comité des experts :
M. Jean-Robert POULIN, président,
Mme Angeline AUBERT, M. Pol DUPONT,
Mmes Rolande FILION et Michelle JANSSEN, experts.

11 JUIN 2010

INTRODUCTION

Le comité des experts, mandaté par l'AEQES, a procédé à la visite de cet établissement les 21 et 22 janvier 2010. Le présent rapport rend compte des conclusions auxquelles sont parvenus les experts après la lecture du rapport d'autoévaluation rédigé par l'entité et à l'issue de leurs auditions et des observations qu'ils ont pu faire *in situ*.

Tout d'abord, les experts tiennent à souligner la parfaite coopération des autorités académiques concernées à cette étape du processus d'évaluation externe. Ils désirent aussi remercier les enseignants, les étudiants, anciens et actuels, les membres du personnel administratif et technique ainsi que les employeurs qui ont participé aux entrevues et qui ont témoigné avec rigueur et éthique de leur expérience. Les experts ont donc pu travailler dans les meilleures conditions possibles de confort matériel et de liberté intellectuelle.

Le présent rapport préliminaire passe en revue, en regard des chapitres qui suivent, les points forts et les points d'amélioration que les experts ont cru pouvoir identifier ; il reprend également les recommandations que les experts ont formulées. Il se conclut par un tableau de synthèse reprenant l'essentiel de ces informations.

Présentation de l'institution

La Haute École de la Communauté française en Hainaut (HEH) est une institution organisée par la Communauté française dont le siège administratif est situé à Mons. Elle se compose de quatre catégories : économique à Tournai, pédagogique à Mons-Morlanwelz et Tournai, sociale et technique à Mons.

La section préscolaire de la catégorie pédagogique est située à Tournai. Elle côtoie, sur ce même site, les « Educateurs spécialisés », les « Instituteurs-trices primaires » ainsi que les « Agrégés de l'enseignement secondaire inférieur » (AESI).

Gestion de la qualité dans l'institution et dans l'entité

- 1 Une Commission Qualité, dont la mission est de viser à « encadrer et renforcer la recherche de la qualité au sein de la Haute Ecole », existe depuis un certain temps au sein de la Haute Ecole (HE). La qualité tourne autour de valeurs humanistes, de culture démocratique et d'ouverture. Parmi les projets menés, le comité des experts relève la mise en œuvre en 2008 d'une autoévaluation de ses différents secteurs avec utilisation d'un outil de gestion de la qualité. Les résultats de l'autoévaluation ont été communiqués à l'ensemble du personnel et les autorités se sont positionnées sur des actions d'amélioration, elles aussi portées à la connaissance de tous. De plus, à l'intérieur de la catégorie pédagogique, une équipe qualité existe, avec un coordinateur qualité par implantation. Le comité constate donc un soutien institutionnel réel à la qualité (octroi d'équivalents temps plein dédiés à la qualité, formation, prise de décisions, etc.), même si des contraintes existent.
- 2 Le comité des experts souligne la grande richesse de la démarche qualité mise en œuvre que ce soit au niveau de la HE, de la catégorie ou de la section : outil qualité, ateliers et forums, boîte à outils, tableaux d'indicateurs, procédures, enregistrements, etc. Un travail de recherche de cohérence a été mené, que ce soit entre les différents outils qualité utilisés ou, avec souplesse, entre les différents niveaux institutionnels (HE, catégorie et section).
- 3 Le comité des experts a pu apprécier combien la section a saisi l'opportunité de l'évaluation AEQES pour faire un véritable travail d'autoévaluation et d'amélioration de ses pratiques. En particulier, le comité remarque que le pilotage de la qualité de la section est clair avec une démarche participative impliquant les différentes catégories d'acteurs. Pour conserver la dynamique créée au sein de la section, le comité des experts engage la Commission Qualité de la HE et l'équipe qualité de la catégorie pédagogique à accompagner la section préscolaire dans la définition de la poursuite de la démarche qualité. Il apparaît utile de sélectionner ce qui devrait être pérennisé et utilisé de manière régulière par rapport à ce qui peut être travaillé à moyen terme afin de ne pas épuiser les équipes ou freiner leur dynamique.

Partenariats institutionnels

Le comité des experts souligne comme une force l'existence de partenariats effectifs avec, dans des cas significatifs, la HE en rôle moteur ou coordonnateur. Par exemple : Pôle hainuyer, partenariat avec la ville de Tournai (insertion professionnelle, rencontre avec les professionnels de terrain dont les centres PMS, etc.), partenariats culturels et partenariats avec certains établissements de la région. Le comité des experts invite la HE en général, et la section préscolaire en particulier, à poursuivre de telles initiatives dans le domaine des collaborations en matière de recherche (avec les universités comme avec les professionnels de terrain).

Participation étudiante aux instances

Malgré le fait que le cadre institutionnel prévoit leur participation, le comité des experts regrette la faible présence des étudiants du préscolaire au sein des organes décisionnels et consultatifs, tout en notant que ce phénomène n'est pas spécifique à cette HE. Dans ce contexte et afin de favoriser une implication étudiante nécessaire et formative, le comité des experts recommande à la section, en concertation avec la HE, de mettre en place des mesures pour valoriser la participation soutenue et active de l'étudiant. La HE pourrait, par exemple, accorder certains crédits (ECTS)¹ à la participation active des étudiants ou, dans une tout autre perspective, leur confier la responsabilité d'un budget.

¹ Système Européen de Transfert et d'Accumulation de Crédits

CHAP 2 : Les programmes d'études

En préambule, le comité des experts tient à préciser qu'il est bien conscient que la formation des Instituteurs et Régents est définie par le décret du Gouvernement de la Communauté française du 12 décembre 2000. La Communauté française y détermine notamment les treize compétences qui doivent être développées par l'étudiant dans le cadre de sa formation, en référence au « décret-mission » (1997).

Conformément au modèle déterminé par le Gouvernement, une grille horaire spécifique est établie par année d'études par les HE. En plus de cette grille commune à chaque HE, toutes disposent d'un volume de 120 heures qu'elles attribuent en toute autonomie à des activités d'enseignement, suivant les besoins estimés de l'équipe.

Le comité des experts a été informé que des travaux étaient actuellement en cours au sein du Conseil général des Hautes Écoles sur la thématique des référentiels de compétences.

Le comité des experts reviendra sur ces thématiques au travers de son état des lieux de la formation en Communauté française.

Objectifs généraux et spécifiques de la formation

- 1 A l'issue des différents entretiens, le comité des experts constate que les objectifs généraux et spécifiques du programme s'inscrivent clairement dans le cadre du « décret-mission » pour l'enseignement organisé par la Communauté française.
- 2 Les objectifs spécifiques ont été définis en concertation par l'équipe qui se les est appropriés. Le comité des experts apprécie positivement la logique de questionnement qui a permis d'arriver à un consensus sur le curriculum. De même, il souligne la cohérence entre le Projet Pédagogique Social et Culturel (PPSC) de la HE et les objectifs spécifiques de la section.
- 3 Le comité considère comme un atout le fait que les treize compétences décrétales définissant la formation des instituteurs ont été traduites en objectifs de maîtrise et d'intégration, reprises et présentées dans un guide réflexif à l'usage des enseignants de la section. Cependant, le comité des experts a constaté que les étudiants ne sont pas toujours conscients des liens, structurants pour leur parcours de formation, entre les cours et ces treize compétences. Le comité des experts recommande donc de favoriser l'intégration systématique des compétences dans l'évaluation des apprentissages en référant ou définissant de manière explicite les outils et critères d'évaluation au regard des compétences.

Programme(s)

- 1 Le comité des experts constate une véritable appropriation de la logique « en compétences » du programme, dont la cohérence a été renforcée par le processus d'autoévaluation (ateliers, forums, etc.). Cependant, malgré des premiers pas significatifs (notamment les travaux d'évaluation communs), le comité des experts estime que l'appropriation de la logique compétence n'est pas encore totalement mise en œuvre au niveau interdisciplinaire (par exemple dans certains AFP). Le comité des experts invite la section à s'appuyer sur les acquis des ateliers et forums menés dans le cadre de l'autoévaluation pour finaliser les objectifs stratégiques. Ces acquis et cette démarche pourront être réinvestis si un nouveau décret proposait un référentiel de formation modifié.
- 2 Concernant l'interdisciplinarité, le comité note que la poursuite de son développement implique d'amener et de convaincre davantage d'enseignants à travailler ensemble dans le cadre d'activités communes.
- 3 Concernant les évaluations par les étudiants, le comité des experts relève que des outils pertinents existent et ont été mis en œuvre. Il invite la section à poursuivre les actions menées et à les affiner.

Dans ce domaine également, il serait souhaitable de démontrer aux étudiants la prise en compte de leurs avis ou, le cas échéant, de justifier l'impossibilité de répondre à leurs demandes.

- 4 Le comité des experts souligne le recours à une grande variété d'approches pédagogiques avec le souci d'assurer une efficacité professionnelle. Il note également des concertations et réunions régulières entre les professeurs afin de favoriser l'interdisciplinarité.

Cependant, aux yeux de certains étudiants, des professeurs semblent avoir une connaissance principalement théorique de l'école maternelle ce qui peut nuire au transfert de compétences et à la légitimité des enseignants notamment lors de l'évaluation des stages. Le comité des experts recommande de renforcer l'expérience concrète du terrain des enseignants de la section que ce soit par un stage ou leur implication dans des recherches-action. De manière transversale, il conviendrait de veiller à illustrer plus systématiquement les enseignements ou à construire les enseignements sur la base de situations réelles (vidéos, etc.).

- 5 Le comité des experts note la participation de certains enseignants à des colloques tout comme l'organisation de formations et de conférences par la HE à l'attention des enseignants de la HE et des partenaires.

Il trouve très intéressante la mise en place de recherches appliquées émanant des problèmes rencontrés au niveau de la formation initiale (aide à la réussite).

Tout en appréciant à juste titre la création d'un centre de recherche (CReHEH), le comité note peu de démarches de recherche impliquant la HE effectuées dans les milieux scolaires (préscolaires). Le comité des experts propose de profiter de la dynamique du CReHEH et du Pôle hainuyer pour favoriser la participation à des projets de recherche dans le milieu scolaire. Par ailleurs, pour atteindre le même objectif, il semble possible d'intégrer certains TFE dans le cadre de recherches-action plus larges en s'appuyant sur les collaborations existantes.

Le comité des experts relève comme une force la volonté de la HE de tenir compte de l'avis des milieux scolaires (consultation dans le cadre de la réalisation du vade-mecum de stage). Une collaboration sous la forme de partenariats existe avec les milieux scolaires qui sont, par ailleurs, invités lors de la défense orale de TFE. Le comité des experts invite à poursuivre les contacts établis avec les milieux de stage afin de mieux répondre aux besoins exprimés et réduire le décalage qui pourrait exister, concernant les stages, entre la section et le terrain. Un comité de travail, des invitations plus régulières à des concertations ou à des formations sont des pistes pour atteindre cet objectif.

- 6 Le comité des experts note, d'une part, que la réalisation des TFE fait l'objet d'un bon encadrement de la part des professeurs (vade-mecum, séances d'information, simulation de défense orale, mini-TFE, etc.) et, d'autre part, que les TFE sont bien intégrés dans l'expérience du terrain.

Le comité des experts apprécie positivement la composition du jury de TFE (promoteur, deux lecteurs dont un enseignant-praticien) et l'ouverture de la défense orale aux étudiants de 2ème année comme aux intervenants des milieux scolaires.

Le comité des experts regrette que l'étudiant ne commence sa démarche en vue de la réalisation de son TFE qu'au cours de la deuxième année de formation. Il propose à la section d'amorcer l'approche méthodologique liée au travail de préparation des TFE dès la première année de formation.

Le comité constate, en point d'amélioration, que la charge de travail des promoteurs semble peu reconnue. Il conviendrait de tenter d'identifier des moyens qui permettraient d'augmenter sensiblement le nombre d'heures reconnues/valorisées dans la tâche du promoteur pour l'encadrement d'un étudiant. Par ailleurs, le comité invite la section, sans pour autant abandonner l'encadrement individualisé, à mener des séances collectives (organisées en fonction d'un thème ou d'une méthodologie commune) pour stimuler la progression des étudiants et donner le temps d'un partage d'expérience et de réflexion. De plus, individuellement, ou par groupes interdisciplinaires, les enseignants pourraient suggérer des thématiques au sein desquels les étudiants pourraient inscrire leur sujet de TFE.

- 7 Le choix du stage est déterminé par la section. Même si cette solution propose également des avantages, le comité des experts suggère d'amener les étudiants de troisième année vers davantage d'autonomie.

Le comité des experts souligne qu'il existe plusieurs mesures propres à l'évaluation des stages (dont l'existence d'un vade-mecum) favorisant la réussite et l'atteinte des objectifs. De plus, à l'issue de chaque stage, une évaluation de l'évolution des compétences tout au long de la formation est réalisée. Cependant, lors des auditions, le comité des experts a relevé une incompréhension voire insatisfaction de certains étudiants sur les modalités d'évaluation des stages : temps passé en observation par l'enseignant, interprétation des attentes, formulation des conseils, délais pour la remise des feed-back. Par conséquent, le comité des experts suggère à la section de poursuivre la concertation des enseignants sur l'évaluation des stages, par exemple dans la lignée des ateliers ou forums.

Le comité des experts estime positive la consultation des milieux de stage lors de la réalisation du vade-mecum de même que la prise en compte de l'évaluation du maître de stage dans l'évaluation globale de l'étudiant.

Le comité relève enfin l'existence d'une commission « stage à l'étranger » (carnet voyage) qui témoigne de l'ouverture de la HE vers l'international.

- 8 L'existence d'évaluations conjointes afin de réduire la charge de travail de l'étudiant et de favoriser l'interdisciplinarité est une force de la section.

Cependant, les entretiens ont fait apparaître que l'information sur les critères d'évaluation ou les travaux attendus n'est pas suffisamment systématique et précise. Le comité des experts relève également un problème de non respect du "calendrier des évaluations" par un nombre significatif d'enseignants.

Le comité des experts invite la section à poursuivre l'exploitation du matériau recueilli concernant les évaluations pour finaliser le calendrier existant, complété de fiches précisant pour chaque évaluation ou travail les échéances, dates, critères, volume de travail personnel estimé, etc. Il apparaît également pertinent de mener à terme la réflexion en cours visant la diminution de la charge de travail liée aux évaluations (évaluations communes).

- 9 Un atout de la HEH est sa volonté de former de futurs enseignants réactifs - « On a appris à faire face à l'imprévu » disent les étudiants - qui se remettront en question en s'appuyant sur leur capacité d'adaptation.

Le comité des experts souligne l'élaboration par le service d'aide à la réussite (SAR) d'outils afin de solliciter chez l'étudiant un « apprendre à apprendre ». Le comité des experts invite la HE à poursuivre et soutenir les actions du SAR, du STOR ainsi que les activités de remédiations pour favoriser la participation des étudiants à leur formation.

Information et communication

Le comité des experts relève la grande qualité et la clarté des informations sur les services généraux et le fonctionnement de la section comme de la catégorie pédagogique, notamment les vade-mecum réalisés.

Un travail d'information au niveau des critères évaluations et des échéances pour les travaux a été engagé, le comité incite les enseignants à respecter les délais annoncés de manière systématique.

Le comité des experts note enfin l'existence d'une plateforme « Claroline » performante. Il serait toutefois pertinent de la valoriser davantage et de la rendre plus attrayante.

Suivi des débouchés

Le comité des experts relève en point positif la réalisation d'une enquête et la prise de conscience de la responsabilité de la HE dans le suivi des débouchés, en particulier dans le contexte de l'évolution des IUFM en France.

Accueil et intégration des étudiants

Au cours des auditions, le comité des experts a remarqué que les étudiants appréciaient nettement les différents dispositifs offerts, notamment, les journées propédeutiques, les journées portes ouvertes, le Petit guide futé, et l'accueil en général. Le système de tutorat par les pairs offre un encadrement utile ; certains étudiants disent conserver un lien avec le tuteur. Le comité propose de chercher à poursuivre cette forme de parrainage au-delà du BAC1, dans la mesure du possible étant donné la durée des cursus.

Le comité des experts a apprécié la disponibilité des professeurs par courriel ou en dehors des cours et soutient la volonté de la conserver pour la réussite des études.

Enfin, le comité note l'intérêt du logigramme « Information et communication aux étudiants ».

Suivi pédagogique

Le comité des experts relève, en tant que forces reconnues, l'existence de services de soutien aux étudiants (SAR, STOR) de même qu'un service d'aide sociale disponible, à l'écoute des étudiants et soutenu par l'institution.

Le comité observe également des facteurs facilitants tels que l'organisation de remédiations dans l'horaire, la réflexion en cours sur la charge de travail des étudiants, ou encore la préoccupation commune à l'ensemble du corps enseignant concernant la maîtrise de la langue.

Le comité des experts souligne la mise en œuvre effective d'une approche participative et coopérative, de l'autonomie d'action chez l'apprenant et de l'autonomie de pensée (permettant de former des professionnels capables d'être des acteurs de changement). Développer, tel qu'actuellement, la culture professionnelle plutôt que de l'imposer est une attitude à maintenir.

Aide à l'insertion professionnelle fournie par l'établissement

A la lecture du rapport et suite aux entretiens, le comité constate la mise en place d'actions qui favorisent l'aide à l'insertion professionnelle : le soutien à l'élaboration de fiches administratives, le cours de projet professionnel (BAC3), le projet carrefour organisé conjointement avec la ville de Tournai (insertion professionnelle, rencontre avec les professionnels de terrain (centres PMS),...), le relais entre les enseignants et les futurs diplômés, etc.

Conditions de vie et d'étude

Le comité des experts observe avec satisfaction le souci réel de l'équipe de répondre aux besoins particuliers des étudiants (logement, financement, etc.). Il note la possibilité d'un support d'orientation et psychologique, ce dernier étant traité en interne ou réorienté à l'externe selon le besoin de l'étudiant.

CHAP 4 : Les ressources

Gestion des ressources humaines

Le comité des experts souhaite souligner l'organisation et « l'outillage » de l'accueil des nouveaux enseignants de nature à faciliter leur intégration (guide de l'enseignant, procédure définie, guide pour s'interroger, comprendre et agir, etc.). Il pointe également l'existence d'une politique d'évaluation des enseignements.

Ressources et équipements

Le comité des experts note que la section est dotée d'équipements (salles informatiques, salles des fêtes, cafeteria, salle de psychomotricité, bibliothèque, etc.) qui semblent répondre adéquatement aux besoins des enseignants, des étudiants et du personnel administratif.

Suite à l'ouverture de la ludothèque, le comité des experts précise qu'il faudra mettre en place des modalités assurant que les professeurs et étudiants soutiendront le projet et le feront vivre sur le long terme.

Recherche

- 1 A l'issue des divers entretiens menés, le comité des experts constate que l'organisation de forums et d'autoévaluations a permis des changements dans les activités d'enseignement, dans la compréhension des stagiaires ou encore dans la prise de conscience de la charge de travail. Plus formellement, le comité des experts regrette le manque de projets de recherche à partir du terrain.
- 2 Comme indiqué précédemment dans ce rapport au chapitre 2, *Liens recherche, enseignement et monde professionnel*, le comité note avec satisfaction la création d'un centre de recherche (CReHEH) mais réitère les recommandations formulées dans cette section du rapport. En particulier, le comité recommande à la HE de rechercher des moyens spécifiques au préscolaire (financiers, collaborations, etc.) en vue de mener des projets de recherche.

Services à la collectivité

La HE et son implantation de Tournai constituent une grande richesse, de même qu'un centre de ressources, pour la région (organisation de cycles de conférence, contacts réguliers avec les milieux scolaires, etc.). On note par exemple l'impact de l'invitation des milieux scolaires à participer aux jurys des TFE. Compte tenu de ces contacts et des potentiels de l'équipe, le comité recommande de renforcer les opportunités de collaboration avec les organismes de formation continuée.

Relations nationales et internationales

Pour ce qui est des relations nationales, le comité des experts souligne de façon positive les relations établies avec les écoles de la région.

Au niveau international, le comité des experts note l'existence d'une cellule dédiée aux relations internationales au niveau de la HE (CRIHeH) et le respect global du format « label ECTS » constaté dans les fiches de présentation des cours. Il conviendrait cependant de reformuler les objectifs en « acquis d'apprentissage », là où cela s'avère encore nécessaire, dans le but de faciliter l'élaboration des programmes de cours lors d'échanges.

Le comité des experts constate enfin la présence importante d'étudiants frontaliers et soutient la volonté d'accroître la mobilité étudiante.

² Entité responsable de la gestion des programmes d'études évalués

CHAP 6 : Analyse et plan d'action stratégiques

Opportunités et Risques

Le comité des experts rejoint dans ses grandes lignes l'analyse réalisée par la HE de ses principaux points forts, faibles, risques et opportunités. Il pointe en complément la qualité de ses partenariats et, notamment, son implication dans le Pôle hainuyer.

De plus, le comité des experts souligne comme risques la dévalorisation de l'image de la profession et le niveau hétérogène de formation des étudiants entrants.

Plan d'action

Les recommandations formulées par le comité des experts tout au long de ce rapport vont dans le sens de, et/ou complètent, les objectifs stratégiques identifiés par la section préscolaire. Le comité invite la HE et sa section préscolaire, sur la base des recommandations des experts, à ajuster les échéanciers et plans d'améliorations existants.

EN SYNTHÈSE

Points forts	Points d'amélioration
<ul style="list-style-type: none"> - Démarche qualité : collaboration entre démarche institutionnelle/entité, prises de décision, démarche participative, mise en œuvre d'outils pertinents, politique d'évaluation des enseignements, etc. - Objectifs spécifiques définis en concertation, consensus autour du curriculum - Traduction des 13 compétences décrétales en objectifs de maîtrise et d'intégration - Concertations régulières entre professeurs pour favoriser l'interdisciplinarité - Création d'un centre de recherche (CReHEH) - Prise en compte de l'avis des milieux scolaire (partenariats, collaborations, défenses TFE) - TFE : bon encadrement et bonne intégration dans l'expérience du terrain - Commission « stage à l'étranger » et ouverture vers l'international – cellule (CRIHeH) - Services de soutien aux étudiants (SAR, STOR, service d'aide sociale) - Facteurs facilitant la réussite : organisation des remédiations, réflexions en cours - HE : centre de ressources pour la région, relations établies avec les écoles de la région 	<ul style="list-style-type: none"> - Faible appropriation de la logique « compétence » au niveau interdisciplinaire – conscience limitée des étudiants en la matière - Peu de démarches de recherche impliquant l'entité dans les milieux scolaires - Manque de systématisation et de précision concernant la diffusion de l'information liée aux critères d'évaluation et aux travaux attendus - "calendrier des évaluations" pas toujours respecté par certains enseignants - Manque de préparation aux aspects administratifs de la future profession
Opportunités	Risques
<ul style="list-style-type: none"> - Qualité des partenariats - Implication dans le Pôle hainuyer 	<ul style="list-style-type: none"> - Dévalorisation de l'image de la profession - Niveau hétérogène de formation des étudiants entrants

Recommandations
<ul style="list-style-type: none"> - Démarche qualité : continuer les actions amorcées, les prioriser et renforcer la mise en place des indicateurs de suivi - Favoriser l'intégration systématique des compétences dans l'évaluation des apprentissages en référant ou définissant de manière explicite les outils et critères d'évaluation au regard des 13 compétences - Favoriser la participation à des projets de recherche dans le milieu scolaire en s'appuyant sur la dynamique du CReHEH et du Pôle hainuyer - Poursuivre les contacts établis avec les milieux de stage - Veiller au respect systématique par les enseignants des échéances annoncées concernant les évaluations. - Mener à terme la réflexion en cours visant la diminution de la charge de travail liée aux évaluations (évaluations communes) - Poursuivre et soutenir les actions du SAR, du STOR ainsi que les activités de remédiations pour favoriser la participation des étudiants à leur formation - Renforcer les opportunités de collaboration avec les organismes de formation continuée - Reformuler, là où cela s'avère encore nécessaire, les objectifs en « Acquis d'apprentissage » pour faciliter l'élaboration des programmes de cours lors d'échanges



HAUTE ECOLE de la Communauté française en HAINAUT

Evaluation 2009-2010 du cursus
Instituteur-trice préscolaire

Droit de réponse de l'établissement évalué

Commentaire général éventuel :

L'établissement ne souhaite pas formuler d'observations de fond

Nom et signature du (de la) Directeur(-trice)-Président(e)

Denis DUFRANE

Nom et signature du (de la) coordonnateur(-trice)
de l'autoévaluation

Nathalie KINIF

Nom et signature du (de la) Directeur(-trice) de catégorie

Alain DELBECQ